

Approbation du compte rendu de la CDPENAF d'avril 2023

La CDPENAF adopte à l'unanimité le compte-rendu de la CDPENAF d'avril 2023.

Arrivée de M. Pierre AUBRIL.

Proposition d'auto-saisine de M. le maire de Barneville-Carteret pour un projet agricole sur la commune de Barneville-Carteret (L.112-1-1 CRPM)

Après présentation du projet et délibération, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la proposition d'auto-saisine de M. le maire de Barneville-Carteret pour un projet agricole sur la commune de Barneville-Carteret.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition d'auto-saisine de M. le maire de Barneville-Carteret pour un projet agricole sur la commune de Barneville-Carteret.

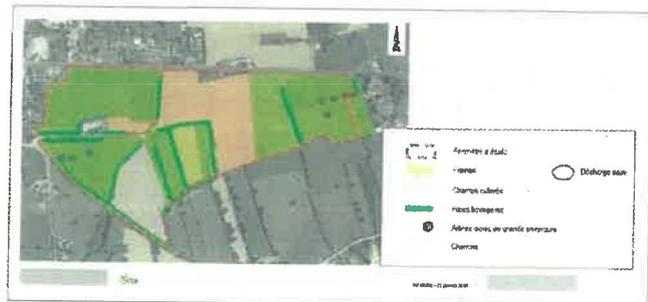
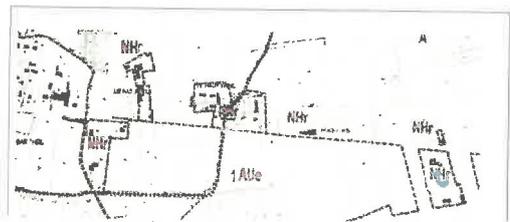
Avis sur le dossier de compensation collective agricole pour le projet de création de ZAC du Theil sur la commune de Saint-Planchers (D 112-1-21 CRPM)

Après présentation du projet, discussion avec le pétitionnaire, et délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la compensation collective agricole, sous réserve d'une actualisation de l'étude (datant de 2019), sur le montant et les échanges avec les acteurs du terrain.



Culture	Surface (hectares)
Du blé tendre	1,5
Du maïs	4,08
Des Prairies permanentes	17,45

	FAIR EARL DU SAP EARL à 3 (Bly-mère)	PLA GAC DE L'OSBRIE
chefs d'exploitation	2 chefs + 1 salarié	2 chefs + 1 salarié
SAU totale	90 ha	208 ha
Type de système de prod	polyculture - élevage bovins vache	polyculture - élevage bovins vache
cheptel	18 VAB / 31 taurillons (85 bovins)	133 v. (372 bovins totaux)
SAU agricole pour ZAC	6,92 ha	18,32 ha
situation de l'emprise	tout le site se situe derrière un grand lot mais proche du site de production	en bordure d'lots le long de la D971
extension d'usage	Par emprise routière - 2,58 ha	Par emprise routière - 0,72 ha + 6,27 ha de forest constructibles
évolution supposée de l'FA	A besoin de se développer en gagnant plus de foncier afin de augmenter sa surface agricole	



Comme indiqué précédemment, le projet de création de la zone d'activités aura des conséquences négatives sur l'économie agricole locale. En effet, la perte de 21,64 ha de foncier agricole induira une perte de valeur ajoutée pour l'agriculture à la hauteur de 237 200 euros. Cette valeur disparaîtra donc définitivement de la sphère agricole. En conséquence, il est nécessaire d'envisager une compensation sur la base de ce montant.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la compensation collective agricole, sous réserve d'une actualisation dans le cadre d'une concertation avec les acteurs locaux, et la présentation des résultats en CDPENAF.

Avis conforme sur une délibération motivée de la commune de Mortain-Bocage pour l'installation d'un abri de jardin en bois sur la commune de Mortain-Bocage (L.111-5 CU)

Après présentation du projet, discussion avec le maire de Mortain-Bocage, il est proposé d'émettre un avis favorable conforme pour l'installation d'un abri de jardin en bois sur la commune de Mortain-Bocage.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité conforme sur la délibération motivée du 29 mars 2023 de la commune de Mortain-Bocage.

Avis sur la construction d'une stabulation sur la commune de Remilly-les-Marais (L.111-5 CU)

Après présentation du projet, et délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le certificat d'urbanisme n°050.431.23.W.0008 pour la construction d'une stabulation sur la commune de Remilly-les-Marais.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
9	0	7

La CDPENAF émet un avis favorable sur le certificat d'urbanisme n°050.431.23.W.0008 pour la construction d'une stabulation sur la commune de Remilly-les-Marais.

Avis sur la construction d'un hangar de stockage sur la commune de La Vendelée (L.161-4 CU)

Après présentation du projet, discussion avec une représentante de la pétitionnaire, et délibération des membres de la commission ; il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.624.23.W.0001 pour la construction d'un hangar de stockage sur la commune de La Vendelée.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	3	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.624.23.W.0001 pour la construction d'un hangar de stockage sur la commune de La Vendelée.

M. LECOUSTEY quitte la commission et donne son pouvoir à M. CHASLES.

Avis sur la construction d'une stabulation, d'une fumière et plate-forme silo sur la commune de Barenton (L.111-5 CU)

Après présentation du projet et délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.0029.23.J.0001 pour la construction d'une stabulation, d'une fumière et plate-forme silo sur la commune de Barenton.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
9	6	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.029.23.J.0001 pour la construction d'une stabulation, d'une fumière et plate-forme silo sur la commune de Barenton.

Avis sur la construction d'une stabulation avec une toiture en panneaux photovoltaïques sur la commune de Montpinchon (L.161-4 CU)

Après présentation du projet et délibération des membres de la commission ; il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.350.23.W.0002 pour la construction d'une stabulation avec une toiture en panneaux photovoltaïque sur la commune de Montpinchon.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
15	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.350.23.W.0002 pour la construction d'une stabulation avec une toiture en panneaux photovoltaïque sur la commune de Montpinchon.

**Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10
du code de l'urbanisme**

Après présentation et délibération, il est proposé d'émettre un avis favorable sur les 29 dossiers présentés.

Commune régie par le Règlement National d'Urbanisme				
N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface
1	DP.050.601.23.W.0012	TORIGNY LES VILLES	ATC FRANCE représenté par M. BENET Laurent	Construction d'un pylône pouvant accueillir 6 antennes 105m²
2	PC.050.082.23.00006	BRICQUEBEC en COTENTIN	GAEC LES MONTAGNES	Construction d'un bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques en toiture 514 m²
3	DP.050.591.23.J.0011	LE TEILLEUL	EARL Vallée de la Sélune	Installation d'un tracker Base = 6,25m² Panneau = 117,5m²
4	PC.050.069.23.J.0004	BOURGUENOLLES	GAEC DE LA GAUTERIE représenté par M. LEMENAGER Amaud	Construction d'une stabulation pour vaches laitières et un silo couloir 2353m²
5	PC.050.152.23.J0001	LES CRESNAYS	FARL HERBERT	Construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque non clos 456 m², d'un petit local ondulatoire et démolition d'une ancienne porcherie de 155 m²
6	PC.050.262.23.J0001	LA LANDE D'AIROU	EARL DE LA HAMELIERE, représenté par M. FOUBERT Cédric	Extension d'un bâtiment d'élevage de bovins, construction d'un hangar de stockage de matériels et aménagement d'une réserve incendie 1339 m²
7	PC.050.074.23.J0005	BRECEY	M. GALLIER Cédric	Couverture de la fumière existante et création de deux silos couloirs ; surface existante 2093 m², créée 0 m²
8	PC.050.260.23.J0003	JUVIGNY LES VALLEES LE MESNIL TOVE	GAEC LE BOIS FONTAINE	Construction d'une fosse béton non couverte de 3066 m² soit une emprise au sol de 767 et de plateformes d'ensilage avec murs d'une emprise au sol de 2760 m²
9	PC.050.391.23.J0008	GRANDPARIGNY (MARTIGNY)	M. MAZIER Ludovic	Extension d'une stabulation, emprise au sol projetée 326 m², surface plancher projetée 286 m²
10	DP.050.570.23.J.0001	SAVIGNY LE VIEUX	EARL GOHARD représenté par M. GOHARD Pierre-André	Implantation de 3 trackers solaires, emprise au sol du générateur 6,25 m²
11	DP.050.648.23.00004	YVETOT BOCAGE	FREE MOBILE	Installation d'un relais de radio mobile 20m²
12	PC.050.069.23.J.0005	BOURGUENOLLES	SCEA LA GASLIERE	Extension d'une stabulation logettes avec 2 robots de traite, box paillées et fosse sous caillebotis de 294m³ de 681 m²
13	DP.050.491.23.W.0002	SAINT JEAN DE SAVIGNY	EARL DE LA TOSTAINERIE	Construction d'une plateforme d'ensilage de 1591m²
14	DP.050.525.23.J.0005	SAINT MICHEL DE MONTJOIE	SA CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES représenté par M. GUIOT Bertrand	Construction d'un pylone Treillis de 30 m (dont 3 antennes panneaux et un FH) et clôtures
15	PC.050.041.23.00019	LA HAGUE (Ste Croix Hague)	GAEC DE OZOUVILLE représenté par M. et Mme LEBARBENCHON	Construction d'un bâtiment de stockage fourrage, matériel et aliments avec panneaux photovoltaïques en toiture et couverture d'une fosse existante 2384m²
16	DP.050.032.23.W.0004	LA BARRE DE SEMILLY	NW JOULES représenté par M. BARBE Philippe	Construction d'un préfabriqué de stockage d'énergie 17,95m²
17	PC.050.564.23.Q.0001	TERRE ET MARAIS (Sainteny)	GAEC MARION	Construction d'une stabulation bovine 536m².
18	PC.050.542.23.J.0001	SAINT POIS	GAEC DU SURET représenté par M. AUGRAIN Mickaël	Construction d'une stabulation pour vaches 220m² tarées, d'un stockage matériel et d'une fosse, couverture d'une fumière existante 300m²
Commune disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)				
19	PC.050.110.23.W.0006	CERISY LA FORET	EARL FALHISIA représenté par M. HUET Alexandre-Ivan	Construction d'une fosse à lisier 526,75m²
20	PC.050.222.23.00004	GROSVILLE	GAEC DU GRAND CONTE	Création d'une stabulation génisse avec fumière, installation de panneaux photovoltaïques en toiture Construction de deux silos couloirs 3047m²
21	PC.050.338.23.J0001	MONTBRAY	M. DOUVILLE Marc	Construction d'un bâtiment de stockage fourrage ouvert d'une emprise au sol de 915 m² avec panneaux photovoltaïques sur la toiture et local technique fermé d'une surface de 9 m².
22	PC.050.115.23.J0002	LE GRIPPON (LES CHAMBRES)	GAEC DE LA BRAIZE, représenté par M. et Mme LORAULT Jean Hugues et Karine	Extension d'une stabulation logettes et paillée pour vaches laitières et génisses ouverte d'une emprise au sol de 742 m² avec extension stabulation paillée et stockage fourrage ouverte d'une emprise au sol de 256 m²
23	PC.050.393.23.J.0005	PERCY EN NORMANDIE	Mme MESNIL Anne-Marie	Construction d'un hangar de fourrage de 242m²
24	PC.050.258.23.00002	JOGANVILLE	M. AZE Bernard	Construction d'un hangar de stockage fourrage, et matériels de 480m²
25	DP.050.155.23.J.0004	ROLLON	M. PACILLY Aurélien	Installation d'un générateur photovoltaïque bi-axes sur mat en autoconsommation 6,25m²
26	PC.050.420.23.W.0002	QUIBOU	EARL LEBOUTEILLIER représenté par M LEBOUTEILLIER THOMAS	Construction d'un silo couloir pour l'ensilage du maïs 1350m²
27	PC.050.4592.23.W.0004	TESSY BOCAGE	EARL LES LONGS CHAMPS	Extension d'une stabulation et hangar de stockage et panneaux photovoltaïques en toiture 62m²
28	PC.050.499.23.J.0002	SAINT LAURENT DE CUVES	M. YANNICK LEVEQUE	Construction d'un hangar et installation de panneaux photovoltaïques en toiture 1200m²
Commune littorale (Article L121-10 du code de l'urbanisme)				
29	PC.050.066.23.J.0013	JULLOUVILLE	Mme POINCHEVAL Maud	Extension d'un bâtiment de stockage fermé et extension d'un point de vente extérieur sous auvent 123m²

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
15	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur les 29 dossiers présentés.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 8 juin 2023.
La séance est levée à 16h45.

Le président de la CDPENAF,
représentant le Préfet